

**Tout Personnel**

**JANVIER 2013 – N°107**

## CTC du 24 janvier 2013

### **Le SNUPFEN quitte la séance**

**Rien ne change sur le front de l'emploi. Après avoir abordé les suites des précédents CTC, la question des réductions d'effectifs est à nouveau à l'ordre du jour. Après l'exposé du Directeur Général, l'intervention de chaque organisation syndicale, le SNUPFEN a fait lecture de la déclaration suivante.**

« Nous avons voté à deux reprises contre le Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2012 / 2016 parce que les conséquences des suppressions de postes sont catastrophiques. Le schéma d'emplois 2013 que vous allez nous présenter en séance aggrave encore la situation.

Nous ne pouvons accepter la manipulation des chiffres, par exemple le tableau remis en séance lors du dernier CTC concernant la répartition territoriale des postes supprimés (moitié UT – moitié autres services). Dans la même lignée, vous avez peut-être pu duper une nouvelle fois les COFOR en Conseil d'Administration, pour justifier en 2013 les effectifs budgétisés à 38 ETP en dessous de ceux prévus au COP, mais pas les personnels.

De plus vous mélangez subtilement des choux et des patates, nous ne préparons pas une potée !

Le recrutement de fonctionnaires envisagé (TO pour 90-100 postes et SA sans précisions de chiffres sur le document fourni pour la préparation) est loin de couvrir les besoins pour pourvoir les postes vacants ; vous prévoyez en complément de recruter 115 contractuels publics ou privés dont 75 en CDD (6mois au maximum), pour calmer momentanément les DA. Nous ne pouvons accepter la précarisation de l'emploi.

De plus, aucune ambition n'est affichée pour favoriser la promotion interne : vos engagements concernant les personnels administratifs, C administratifs plus particulièrement, ne voient aucune concrétisation dans ce schéma. A l'inverse, vous envisagez de pourvoir les postes de SA et d'attachés soit en augmentant le nombre d'arrivées de fonctionnaires en voie de détachement soit en privilégiant les recrutements de contractuels de droit privé, nous ne pouvons accepter la privatisation de l'emploi.

L'examen des documents fournis confirme l'augmentation des personnels d'encadrement (+ 40 IAE en 2012 entre autres, pour 11 départs en retraite) au détriment des personnels fonctionnaires de terrain et de soutien. Comment pouvez-vous alors expliquer aux personnels qu'ils doivent encore poursuivre, seuls, les efforts demandés par les tutelles ?

L'audit socio organisationnel a mis en exergue le mal être des personnels dû aux suppressions de postes et au «fonctionnement matriciel» qui, en plus des dégâts humains qu'il engendre, n'a jamais fait la preuve de son efficacité.

Heureusement une lueur d'espoir nous anime. Nous avons réuni nos militants et adhérents en assemblée générale (cf motion) et ces forestiers venus de toute la France montrent une détermination sans faille à lutter. Par votre entêtement et vos mauvais choix, vous continuez à détruire notre établissement et la gestion forestière publique Française.

Nous ne vous laisserons pas faire.

De l'avis de tous nous pouvons reprendre la phrase percutante de vos vœux aux personnels :

**2013 sera l'année de l'action.**

Nous proposons une motion, afin que votre schéma d'emploi soit soumis au vote du CTC comme la législation le prévoit ».

**Prévisions 2013**

Par concours externes :  
avec une estimation d'environ 200 départs en retraite)

- Technicien opérationnel forestier : 90 à 100 places  
dont 3<sup>ème</sup> voie : 33/35 places  
dont externe : 60/65 places
- Secrétaire administratif : à confirmer

Autres arrivées :

- Attaché : 3
- IAE : 12
- iPEF : 2
- 80 fonctionnaires par voie de détachement (PNA, mobilité et réintégration)
- 115 contrats public ou privé dont 75 contrats à durée déterminée d'une durée moyenne de 6 mois  
(hors accueil des personnels des pépinières)

SNUPFEN CTC du 24 janvier 2013

**Après cette lecture et au nom de toutes les organisations syndicales présentes, nous avons demandé le vote de la motion suivante :**

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'Etat, article 34.*

*Les CTC sont consultés .... sur les **questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.***

*A ce titre nous exigeons le vote sur le schéma d'emplois 2013.*

Cette motion a été votée à l'unanimité des organisations syndicales.

Après, une interruption de séance et le rappel du DG que le vote demandé sur le schéma d'emplois par les organisations n'aura pas d'incidence sur les décisions de la direction, nous passons au vote du schéma d'emploi 2013 (voir point plus loin).

**L'ensemble des organisations syndicales vote contre le schéma d'emploi.** Après la confirmation par M. Viné qu'il ne tiendra pas compte de ce vote, le SNUPFEN Solidaires quitte la séance, accompagné du SNAF-UNSA et de la CGT.

Pour le SNU, les décisions en termes d'emplois prises aujourd'hui dans la continuité du contrat, avec l'assentiment des tutelles, sont une négation des résultats de l'audit et une marche en avant vers la fin du service public forestier.

**Le positionnement unanime des organisations syndicales démontre la gravité de la situation. Pour le SNU, il est impératif que les personnels se fassent entendre et qu'ils agissent pour mettre fin à la spirale infernale dans laquelle les a enfermés la direction et les tutelles.**

#### **Réflexion demandée par le Ministre sur les missions et l'organisation**

Après notre action du 19 juin 2012, nous avons rencontré le Ministre de l'agriculture le 23 octobre 2012. Celui-ci nous avait annoncé qu'il souhaitait qu'un échange se fasse avec les organisations syndicales sur le devenir de l'ONF. Depuis, il a confirmé cette demande par un courrier au Président du Conseil d'administration précisant qu'il attendait un point d'étape de cette réflexion au mois de mars 2013.

Pour le SNUPFEN Solidaires, cette réflexion doit permettre de faire bouger les lignes. Si le ministère et le gouvernement ne changent pas profondément le cap lancé par le précédent gouvernement, ces discussions ne serviront pas à grand-chose. Par contre, s'il y a une véritable volonté politique pour conforter une gestion forestière publique, le SNUPFEN Solidaires participera activement à ces discussions.

**En point n°2**, le DG fait le point sur l'ensemble des sujets balayés au cours des précédents CTC et apporte des précisions sur des questions restées sans réponse :

- ❖ Sur **l'emploi d'auto-entrepreneurs** à l'ONF (SIG en DT COAL par exemple) : même s'il prétend qu'il n'y a rien d'illégal à embaucher des auto-entreprises pour remplir certaines tâches «urgentes», il affirme que cela ne doit pas être une généralité et souhaite valider chaque contrat. Les organisations syndicales dénoncent le remplacement progressif des emplois publics par de la sous-traitance, voire de l'intérim. Elles réclament au DG des consignes strictes afin d'encadrer ces pratiques qui doivent rester exceptionnelles.
- ❖ Il annonce, dans le cadre d'un budget 2013 contraint, une **trésorerie** de l'Etablissement toujours dégradée (-140 M€ en ce début d'année et qui pourrait dépasser les - 320 M€ dans le courant d'année). Une des pistes avancée par le DG, pour corriger cela, serait l'inscription dans le nouveau code forestier de la réduction des délais de paiement de bois à l'ONF.
- ❖ Réclamé par le SNUPFEN, dans un souci de transparence du suivi de l'activité travaux, un bilan des **agences travaux** sera présenté prochainement en CTC et en CCE.
- ❖ Sur la question du **télétravail**, le DG repousse toute discussion sur le sujet, trop complexe pour lui à traiter aujourd'hui. Cela revient juste à nier les pratiques inéquitables et non cadrées à l'ONF.

- ❖ Sur le dossier de **l'égalité hommes-femmes**, le DG confie une mission à Mme Françoise LIEBERT, inspectrice générale vétérinaire au Ministère de l'Agriculture.
  - ❖ La direction refuse toujours de placer l'Établissement en «restructuration» (au sens du code du travail), considérant que cela n'a pas lieu d'être puisqu'aucune DT, ni agence, n'est supprimée. Il est franchement choquant de constater que pour le DG, tant que l'on ne touche pas aux structures d'en haut, il n'y a pas lieu de considérer l'Établissement en restructuration (alors que le COP prévoit entre autres la suppression d'une trentaine d'UT et de bon nombre de triages...).
  - ❖ Enfin, en vrac
    - le drh affirme que :
      - le projet de décret NES B techniques est à la signature du Conseil d'Etat
      - la note sur le classement des postes est sur son bureau ; la date de mise en œuvre du dispositif n'est pas encore fixée. La commission de classement prévue le 13 février sera alors reportée.
- Concernant la déprécarisation, la direction s'était félicitée d'avoir pu entrer dans le dispositif ;  
Le Snupfen dénonce aujourd'hui la frilosité de l'établissement sur sa mise en place et encore plus sur le nombre de postes qui seront proposés aux concours (pour le moment pas de concours prévus en 2013).

### C administratifs en B...

Suite à une nouvelle relance du SNUPFEN, le DG annonce que l'étude des fonctions exercées par les C administratifs, sera inscrite à l'ordre du jour de l'agenda social pour 2013 et insiste auprès du DRH pour qu'elle soit désormais conduite ce premier semestre. Afin d'avancer sur le sujet, le SNUPFEN lui propose de s'appuyer sur son questionnaire et de lui remettre les résultats de l'enquête qu'il a menée en 2012 sur les tâches réalisées par les C.

## ----- Infos sur les points à l'ordre du jour -----

### Point 6 : Entretien professionnel (nouvelle version)

4 documents étaient soumis au vote :

- Projet de décision relative à l'entretien professionnel et aux conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des personnels de droit public de l'ONF
- Projet de note de service relative aux modalités de l'évaluation professionnelle des personnes de droit public de l'ONF (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public)
- Projet de note de service relative à la reconnaissance de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'ONF,
- Projet de formulaire de compte-rendu d'entretien professionnel et de formation.

L'ensemble des textes présentés résulte de la mise en œuvre du décret du 28 juillet 2010, concernant les conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat, en remplacement de la notation.

Ce nouvel entretien professionnel se substituera à l'EAIE, et devrait entrer en vigueur en 2013.

Mais après avoir traîné deux ans pour ouvrir des discussions avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre de ces nouvelles modalités, l'administration s'est réveillée fin 2012 pour nous réunir et nous soumettre des projets de notes de service d'application et précipiter leur passage à ce CTC.

Pour nous, il n'y a pas d'urgence. Certaines DT ont même décidé, en l'absence de directives nationales claires, de lancer la campagne 2013 sous l'ancienne formule.

Malgré les constats alarmants de l'ASO (de malaise social, de mal-être des personnels, de manque de confiance des personnels...) non réglés, la direction s'empresse de vouloir faire appliquer, à la lettre, les mesures coercitives évoquées dans la circulaire de la fonction publique (caractère obligatoire et sanction disciplinaire en cas de refus d'assister à l'entretien), alors que le décret ne les prévoit pas. Est-ce ainsi que l'on va retrouver de la sérénité et améliorer le climat social ?

Cet entretien (obligatoire pour tous : managers comme personnels, nous le rappelons) aura des conséquences en termes de reconnaissance de la valeur professionnelle et de régime indemnitaire : le compte-rendu (légèrement modifié à celui existant) servira au N+1 pour étayer sa proposition de réduction (ou de majoration) d'ancienneté (pour les fonctionnaires uniquement). **Désormais ce seront les DA qui les attribueront pour les TO et TSF (si au moins 15 agents sinon DT), et les DT (et Coordinateur Dom) pour les autres corps.** Et sera également transmis pour prise en compte à la CAP concernée lors de l'élaboration des tableaux d'avancement.

Concernant l'attribution des bonifications, l'administration (DRH) a refusé, lors de nos discussions en groupe de travail, de retenir la proposition des organisations syndicales d'attribuer un mois à tous les agents qui pourraient en bénéficier (comme cela est prévu pour les Attachés d'administration), préférant maintenir 2 ou 3 mois aux plus méritants (pour 10% dont 5% pourraient obtenir 3 mois), ce qui conduira à ce que moins d'agents en bénéficient.

Après les primes, les managers vont pouvoir maintenant jouer avec les réductions d'ancienneté.

Notre départ du CTC ne nous a pas permis d'intervenir plus précisément sur ce dossier. Nous ne sommes pas en mesure de connaître les modifications qui seront apportées sur les projets soumis ni les votes recueillis.

En cas de rejet unanime des organisations syndicales restantes, ce sujet devra être représenté en CTC.

En cas d'avis favorable, les notes de service seront publiées dès signature et les entretiens nouveaux démarreront.

Dernière minute : le projet ne sera pas représenté suite au vote recueilli (2 Contre – 1 abstention) et pour information le DG a accepté de modifier sa proposition concernant les réductions d'ancienneté ( ce sera 1 mois pour 70 % et 2 mois pour 10 %).

*Le SNUPFEN vous fera parvenir une information plus complète (dès que nous aurons connaissance des notes définitives : détails et conduite à tenir).*

### Point 7 : Schéma d'emplois 2013

#### Bilan 2012

Bilan des départs de l'ONF : 338 (dont 209 départs en retraite)

Effectifs moyens : **6 148 ETP**

Effectifs instantanés au 31.12 : **6 188 ETP**

#### Effectifs 2013 approuvés par le CA le 12

décembre : **6 091 ETP**

(Dont 22 ETP relatifs à l'intégration des pépinières de l'Etat au 1<sup>ER</sup> janvier 2013) et 6 contractuels liés aux Grands Comptes

Difficile de s'y retrouver entre des tableaux basés une fois sur des ETP moyens, une autre fois sur des ETP instantanés. De plus, concernant les PEF, pour faire nombre, on ajoute les 22 ETP relatifs à l'intégration depuis début 2013 des personnels des pépinières (ex DDAF) et les 6 ETP liés aux activités Grands comptes. Pour plus de clarté, nous n'avons pas tenu compte de ces emplois dans tableau ci-dessous :

	Budget primitif 2011	COP 2012	Réalisé 2012	COP 2013	Budget primitif 2013
PEF contractuels de droit public et fonctionnaires	6.108	5.988	NC	5.891	5.877*
PEF contractuels de droit privé	154	174	NC	194	185
<b>Total</b>	<b>6.262</b>	<b>6.162</b>	<b>6.148</b>	<b>6.085</b>	<b>6.063</b>
Evolution		-100	-34	-137	-23
<b>OF + personnels d'entretien</b>	<b>3.138</b>	<b>3.098</b>	<b>3.022</b>	<b>3.035</b>	<b>3.020</b>
Evolution		-40	-24	+13	-15

- 5 478 titulaires et 399 non titulaires (Source : données CTC + CA)

On notera entre autres que, dans le cadre du budget primitif 2013, la DG force encore sur la diminution des effectifs et sur l'augmentation des contractuels de droit privé.

Vous trouverez ci-dessous le tableau présenté par l'administration pour préciser DT par DT, les effectifs PEF au 31-12-2012. N'hésitez pas à nous faire connaître les anomalies que vous pourrez y constater.

**PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES EN ETP A FIN DECEMBRE 2012**

	ALS	BCA	COAL	FC	IDFNO	LOR	MED	RA	SO	Corse	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Siège	Domaines présidentiels	Personnels sur effectifs DG	
Emplois de direction GR2	2	3	4	2	5	5	2	3	1	1	1	1	1	1	12		1	45
Emplois de direction GR1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						9			18
IPEF	2		2	2	5,8	3,8	5	6	3						15,6		1	46,2
IAE	29,8	50,2	43,3	39,3	44,4	60,4	71,7	62,4	40,5	7,8	3	4	1	9	115,7		2	584,3
CATE	33,5	52,8	41,8	42,6	40,9	64,7	73,9	53,7	51,7	4	2	3	3	9	13	1	1	491,4
TSF	38,4	70,8	71,1	49	60,2	76,1	118,2	64,4	62,4	15	11	13	7	10,9	25,6		1	694,1
TOF	252,1	372,2	265,3	309,2	269,6	456,6	350,2	284,6	247,5	43,6	13	15	11	28		7	3,9	2928,7
C Tech	1	3	2	1	1	1	3	1,9		1,8		1						16,7
<b>Total</b>	<b>440,2</b>	<b>661,7</b>	<b>544,1</b>	<b>533,2</b>	<b>546,8</b>	<b>820,9</b>	<b>774,7</b>	<b>582,6</b>	<b>511,3</b>	<b>94,4</b>	<b>42,0</b>	<b>48,0</b>	<b>35,0</b>	<b>80,6</b>	<b>438,3</b>	<b>9</b>	<b>25,3</b>	<b>6188,3</b>
moynne annuelle	436,7	643,2	550,9	530,2	534,7	824,2	774,8	589,5	510,9	94,6	41,0	48,6	33,6	78,0	425,1	9,2	23,0	6148,1

**Point 9 : Présentation des conclusions de la mission portant sur la simplification des procédures et des méthodes de travail de l'ONF.**

Pour le dg il n'est pas question de revenir sur l'organisation mise en place. Elle ne fonctionne pas, que cela ne tienne, on s'attaquera à l'usine à gaz qui en découle.

Octobre 2011, le DG missionne un ingénieur général pour optimiser la tuyauterie.

Après une courte enquête de terrain, en avril 2012 est créé une mission de simplification au Siège chargée d'analyser les 80 propositions reçues par l'Ingénieur général.

Parallèlement, ces propositions sont mises à l'étude auprès des directions centrales.

Enfin juin 2012, un groupe de référents simplification (le Sg, le Dern adj, 1 DT, 1 DA et 1 RQ assistés d'1 DA et de 2 RUT) se réunit pour valider les propositions des propositions centrales.

Et depuis, les shadocks pompent...

Ce qui nous donne à cette heure, 4 projets rejetés, 8 projets qui demandent des informations complémentaires et un accord favorable à 68 projets.

Des propositions qui accouchent toutefois d'une fourmi :

- Faciliter l'accès aux notes de service et instructions dématérialisées sur Intraforêt
- Donner l'accès de l'ADSL à tous les personnels
- Livrer les agendas de l'année N+1 au mois d'octobre
- Simplifier les délibérations proposées au conseil municipal
- Développer l'informatique : TabSam, Teck, RecPrev.
- Adapter les délégations d'achats.

Et entre autres, le groupe de référents s'attaque au carnet de bord, au registre d'ordre, à la comptabilité analytique, les FPS sont remplacées par une nouvelle fiche...

Les seuls gains de temps réels engendrent une perte de la qualité du travail comme : relever les seuils de mise en œuvre des aménagements simplifiés et retirer les marteaux n°2.

En fait, au lieu de refondre le fonctionnement qui est chronophage, la direction s'attarde sur des mesurette.

Où sont les gains de temps réellement apportés aux personnels. Vous avez dit simplification !!!

